



RAPPORT
d'activité

2020

Sommaire

02

ÉDITO - LA PROXIMITÉ EST NOTRE FORCE

03

COMPRENDRE COMMENT SONT ATTRIBUÉES LES TERRES

04

LA SAFER, UN LIEU UNIQUE DE CONCERTATION ET DE MÉDIATION

06

LE MARCHÉ DE L'ESPACE RURAL NORMAND

10

LES RÉTROCESSIONS

11

ATTRIBUTIONS MARAÎCHÈRES EN NORMANDIE

12

ORIENTATION DES RÉTROCESSIONS

14

LE MARCHÉ DE LA FORÊT EN NORMANDIE, TOUTE UNE STRATÉGIE

15

LA SAFER DE NORMANDIE S'ENGAGE
POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

16

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

18

LES RÉTROCESSIONS AUX 265 JEUNES AGRICULTEURS

20

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

22

POLITIQUES FONCIÈRES PUBLIQUES :
NOUS CONTRIBUONS À UNE GESTION DURABLE DES TERRITOIRES

24

NOS PARTENAIRES



Édito LA PROXIMITÉ EST NOTRE FORCE

Nous avons vécu une année 2020 unique en son genre avec une crise sanitaire sans précédent. Cette épreuve nous a obligé à nous réinventer, ce que nous avons fait avec succès pour maintenir notre mission de service publique et notre activité.

Parmi tout le soutien que nous avons reçu cette année, nous souhaitons souligner la grande coopération et la réactivité de nos commissaires du gouvernement (Agriculture et Finances). Nous remercions également l'adaptabilité des notaires et de leurs équipes, qui sont plus de 80% à avoir fait le choix de la dématérialisation des notifications. Enfin, nous souhaitons mettre en lumière et féliciter la résilience et les efforts de l'ensemble des collaborateurs de la Safer de Normandie et souligner la possibilité désormais offerte aux potentiels acquéreurs de candidater sur Internet.

Cependant ne laissons pas à cette crise les seuls bénéficiaires des changements organisationnels et fonctionnels opérés en 2020.

L'année passée a également été une année riche en partenariats, avec 5 nouvelles conventions signées, et pour la plupart déjà actives, entre la Safer de Normandie et des acteurs clefs du monde agricole et environnemental (la CRAN, le CEN, les JA, l'EPFN et la DREAL).

Soucieux de l'atomisation des parcelles forestières, nous avons choisi de mettre en place une stratégie pour œuvrer durablement à la gestion du patrimoine forestier de notre Région.

Enfin, nous retiendrons également, en 2020, que le bilan des objectifs qui nous sont fixés de manière pluriannuelle par les ministères (PPAS) dont nous sommes sous tutelle ont été, globalement une belle réussite. Bilan qui va aboutir, courant 2021 à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route des 5 années à venir. Cette dernière sera co-construite avec les acteurs du monde agricole, elle intégrera les marqueurs environnementaux et agroécologiques qui faisaient déjà parties de nos préoccupations majeures pour lesquels nous nous faisons trop discrets jusqu'alors.

Dessignons ensemble le visage de l'agriculture de demain !

Emmanuel HYEST
PRÉSIDENT



Stéphane HAMON
DIRECTEUR GÉNÉRAL



COHÉRENCE & JUSTESSE

En tant que représentant des ministères de l'agriculture et des finances, nous exerçons notre tutelle de l'Etat auprès de la Safer de Normandie avec détermination.

Notre mission est de veiller à ce que les missions de la Safer se réalisent dans le respect de la loi.

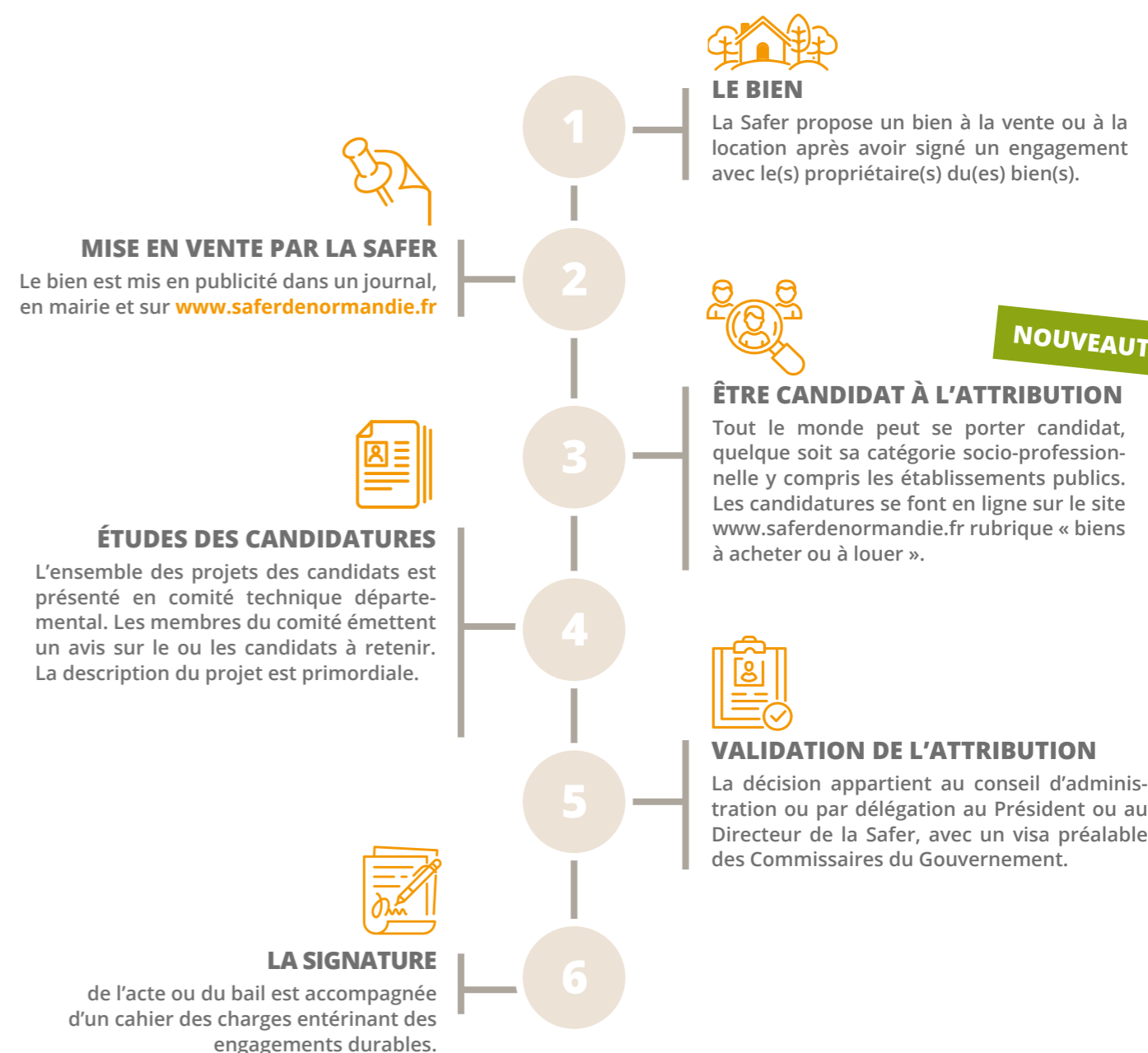
Présents de l'acquisition du foncier (nécessité de nos avis favorables) jusqu'à l'attribution des biens agricoles (la décision finale est soumise à notre accord), nous assurons au quotidien le respect des objectifs fixés par le législateur avec le souci permanent de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ou la consolidation des exploitations préexistantes avec une maîtrise du prix du foncier.

La relation de confiance que nous entretenons au quotidien avec les équipes techniques de la Safer de Normandie se traduit également dans les échanges avec la direction et les élus de la Safer au sein des instances de gouvernance.

Caroline GUILLAUME
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
« AGRICULTURE »

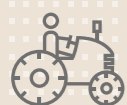
Bernard TRICHET
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
« FINANCES »

Comprendre comment sont attribuées les terres à la vente et à la location



NOUVEAUTÉ

LES 4 MISSIONS DE LA SAFER



DYNAMISER
L'AGRICULTURE



PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT



ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT LOCAL



ASSURER LA TRANSPARENCE
DU MARCHÉ FONCIER RURAL



7 741
hectares rétrocédés



900
personnes interviennent dans
le processus d'attribution

La Safer, un lieu unique, de concertation et de médiation

La Safer de Normandie est une Société anonyme de droit privé, sans but lucratif* placée sous tutelle du ministère des Finances et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Grâce à la composition de sa gouvernance, elle associe : organisations professionnelles agricoles, collectivités et autres acteurs du territoire. Son fonctionnement est régi par différentes instances : le Comité Technique Départemental (instance consultative d'orientation du foncier), le Conseil d'Administration (instance décisionnelle et organe de gestion), le Comité de Direction (échange avec les commissaires du Gouvernement sur les sujets à enjeux), le Bureau politique (Président, Directeur et Vice-présidents).

1 LE COMITÉ TECHNIQUE DONNE SON AVIS

sur l'ensemble des projets de vente, d'attribution ou de location. Il est présidé par le Président ou son représentant (le vice-président de chaque département) et comprend des membres de droit :

- **L'Etat** : directeur des finances publiques et directeur départemental des territoires et de la mer ou représentant
- **Les actionnaires de la Safer** :
 - ▶ Les organismes professionnelles agricoles : syndicats d'exploitants agricoles représentatifs au niveau départemental, chambre d'agriculture, MSA, coopération, Conseil régional des notaires
 - ▶ Les organismes bancaires, assurances, CER
 - ▶ Les collectivités territoriales : conseil régional, conseils départementaux, métropoles, associations des maires
 - ▶ Les associations environnementales : conservatoire du littoral, conservatoire des sites, fédération des chasseurs
 - ▶ Filières spécifiques : conseil des chevaux, syndicat de la propriété forestière.

2 687 candidatures

1 077 biens attribués (dont 497 sans concurrence)

2 190 candidats en concurrence

580 bénéficiaires

*ne verse pas de dividendes aux actionnaires



A l'issue des comités
60 %
des candidats restent
en attente de foncier



+ **17 %**
de candidatures en
concurrence par rapport 2019



Jusqu'à
72
candidatures enregistrées
pour un bien

2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE

C'est au sein de cette instance décisionnelle, que les opérations foncières, après avis des comités techniques et accord des commissaires du gouvernement sont définitivement validées. Elle est composée d'administrateurs désignés pour l'essentiel par la loi (répartis en 3 collèges), de censeurs qui prennent part au débat (sans droit de vote) et de 2 commissaires du gouvernement qui veillent à la conformité des orientations prises par la Safer et à l'application de la politique d'aménagement du territoire définie par les pouvoirs publics.



ADMINISTRATEURS		
Collège Agricole	Collège Collectivités	Collège Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Chambre Régionale d'Agriculture • FRSEA de Normandie • Jeunes Agriculteurs de Normandie • Coordination Rurale de Normandie • Confédération Paysanne de Normandie • FDSEA du Calvados • FDSEA de l'Orne • FDSEA de la Manche 	<ul style="list-style-type: none"> • Région Normandie (3 postes) • Département du Calvados • Département de la Manche • Département de l'Orne • Département de l'Eure • Département de la Seine Maritime 	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la Safer de Normandie • ASP • SCAFR • Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie • Fédération Régionale des Chasseurs • Crédit Agricole Normandie Seine • Chambre d'Agriculture de l'Orne • Groupama Centre Manche

CENSEURS		
<ul style="list-style-type: none"> • FRSEA de Normandie • FNSEA Seine-Maritime • Jeunes Agriculteurs de Normandie • Chambre Régionale d'Agriculture • Chambre d'Agriculture du Calvados • COOP de France Normandie 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté Urbaine Caen La Mer • Conseil des chevaux de Normandie • EPF de Normandie • Association des Maires de l'Orne • Conservatoire du Littoral • Union amicale des Maires du Calvados 	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Maires du Calvados • Crédit Mutuel Normandie • Union Régionale Forêt Privée • Fédération Régionale de la Propriété Privée Normande • Conseil Régional des Notaires du ressort de la cour d'appel de Rouen

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	
• Ministère de l'Économie et des Finances	• Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Le marché de l'espace rural normand

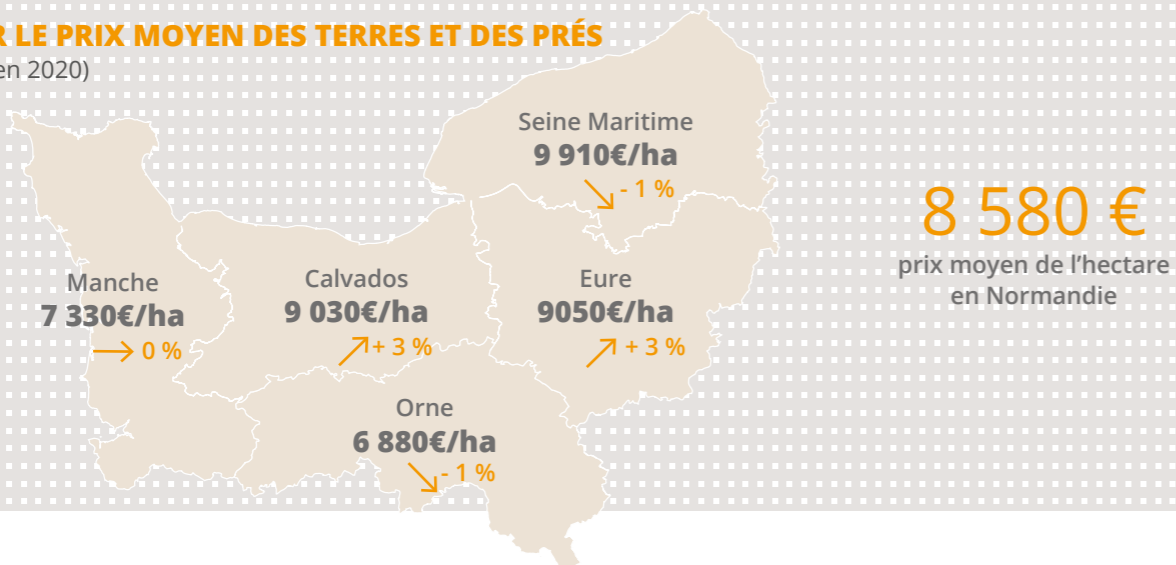
NOTIFICATIONS DE VENTE

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie	
Valeur (k€)	770 409	520 319	607 130	364 638	490 297	2 752 794	+ 4 % en nombre par rapport à 2019
Surface (ha)	10 799	8 608	11 746	10 072	9 012	50 237	
Nombre	4 520	3 528	7 176	3 862	3 333	22 419	

Ensemble des projets de ventes foncières rurales que les notaires sont dans l'obligation de notifier à la Safer (en vertu du code rural et de la pêche maritime) ainsi que des cessions de parts notifiées (il s'agit de toute personne mandatée par une personne souhaitant faire une cession de parts de société à vocation agricole).

ZOOM SUR LE PRIX MOYEN DES TERRES ET DES PRÉS

(Libres non bâtis en 2020)



PARTS DE MARCHÉ SAFER DE NORMANDIE

(sur le marché agricole accessible)

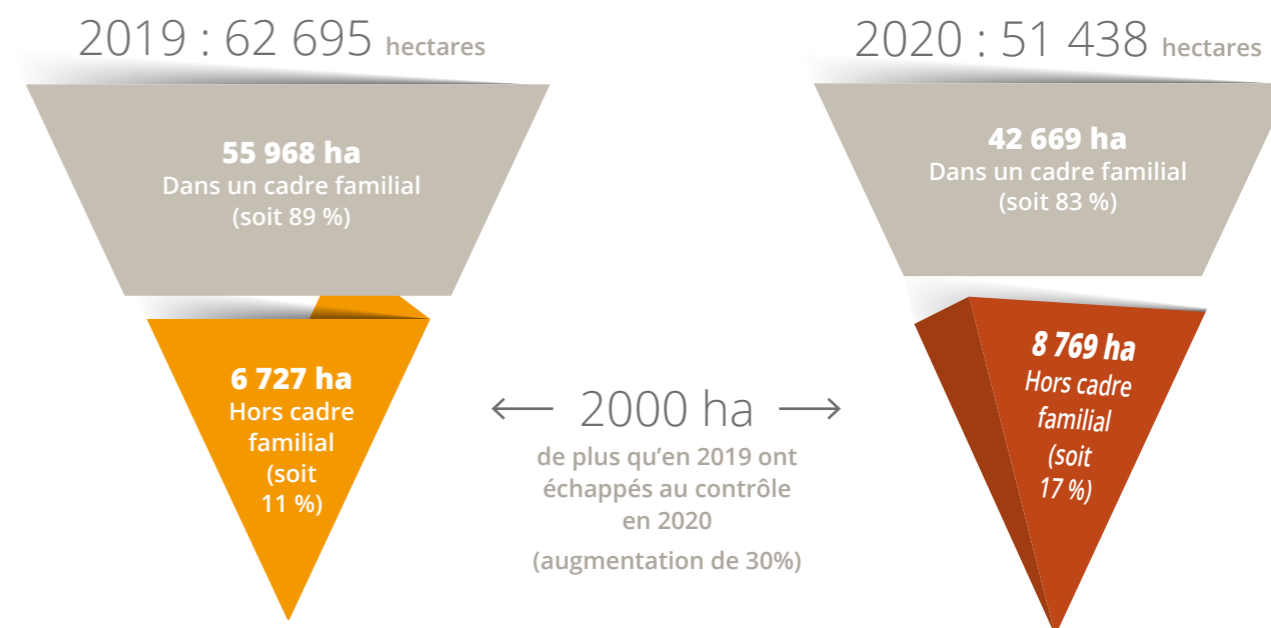


ZOOM SUR LE MARCHÉ SOCIÉTAIRE

Notifiées des cessions de parts de façon obligatoire depuis mars 2016, les Safer affinent leurs observations de ce marché qui jusque-là n'était pas quantifié. La simple réception des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ne permet pas une connaissance automatique des chiffres cités ci-dessous. Les tendances se dessinent très bien, les surfaces concernées annuellement par les cessions de parts de société sont beaucoup plus importantes que celles concernant la vente de foncier.

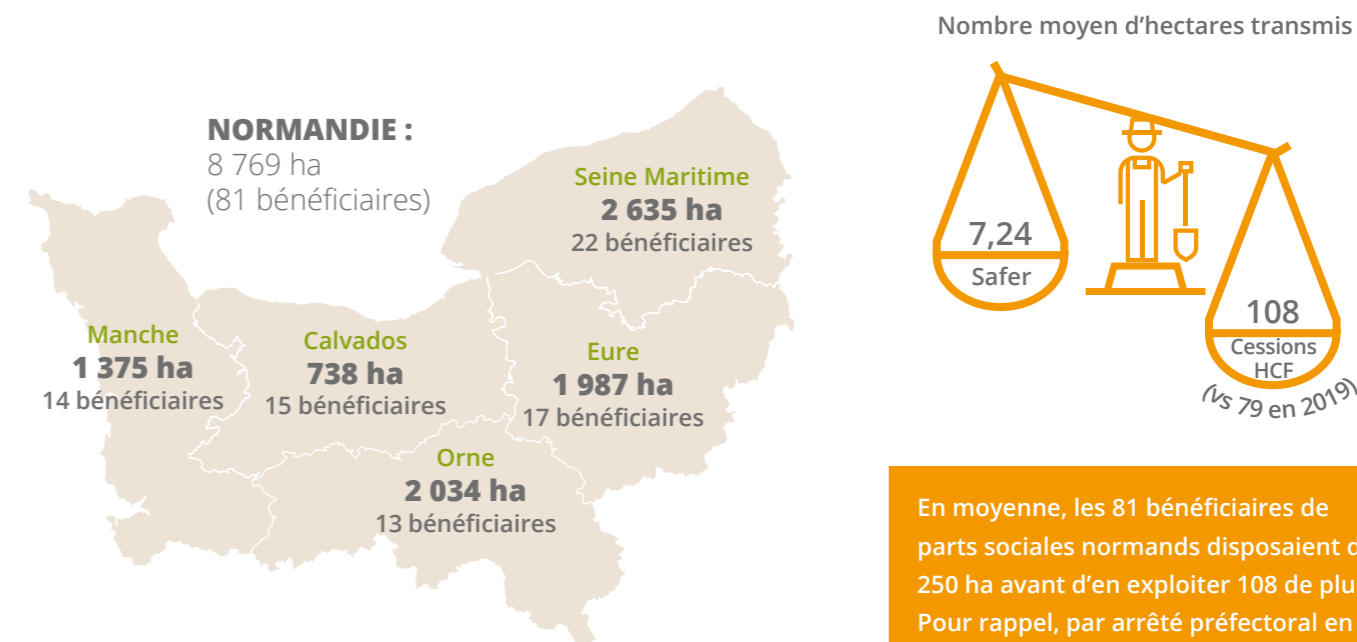
NOMBRE D'HECTARES CONCERNÉS PAR LES CSSIONS DE PARTS SOCIALES

(totales ou partielles / hors Safer)



LES BÉNÉFICIAIRES DE PARTS SOCIALES (totales ou partielles / hors Safer)

L'analyse des cessions de parts de sociétés Hors Cadre Familial (HCF) démontre que les surfaces concernées sont importantes mais les bénéficiaires peu nombreux.



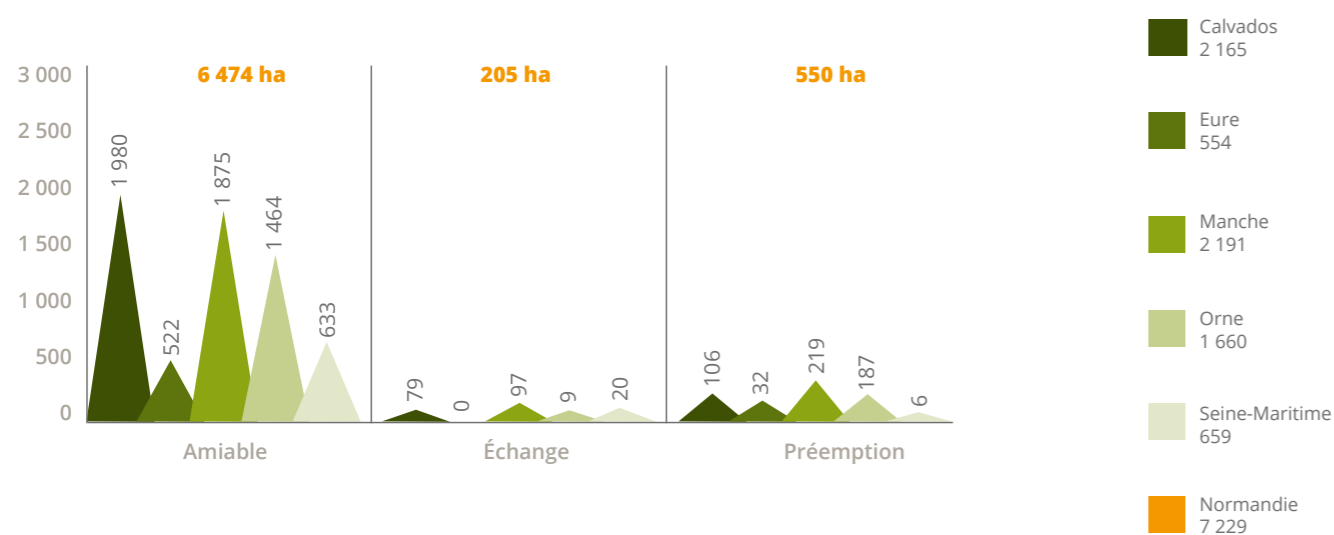
En moyenne, les 81 bénéficiaires de parts sociales normands disposaient de 250 ha avant d'en exploiter 108 de plus. Pour rappel, par arrêté préfectoral en 2021, le seuil d'agrandissement excessif a été fixé à 350 ha par structure.

ACQUISITIONS

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Valeur (k€)	41 841	7 714	27 868	17 583	10 656	105 662
Surface (ha)	2 165	554	2 191	1 660	659	7 229
Nombre	267	86	352	144	107	956

Les acquisitions réalisées par la Safer peuvent prendre plusieurs formes : amiable, échange de parcelles, préemption ou autres (adjudications, cessions de parts).

SUPERFICIES ACQUISES PAR NATURE D'OPÉRATION (en ha)



ZOOM SUR LA RÉGULATION DU MARCHÉ FONCIER

89,6 %
part de surfaces acquises à l'amiable
(mode d'acquisition volontairement privilégié)

8 %
part de surfaces préemptées
dans les acquisitions

ZOOM SUR LA PRÉEMPTION OUTILS DE RÉGULATION UTILISÉ AVEC PARCIMONIE ET DISCERNEMENT

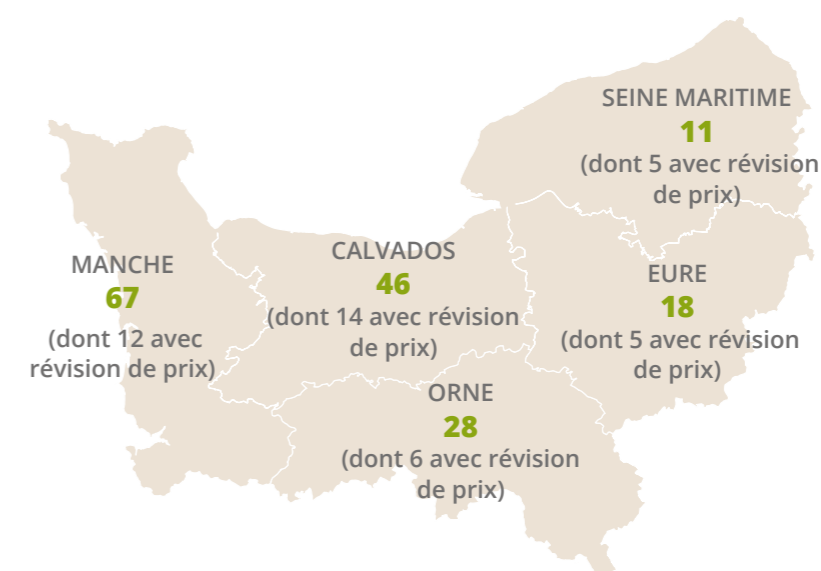
Cet outil permet de lutter contre la consommation d'espace agricole. Ces préemptions ont pour but de réguler le marché foncier. Les vendeurs ont toujours le droit, cependant de ne pas accepter cette préemption et de retirer le bien de la vente.

NOMBRE TOTAL
170
préemptions
(soit 0,7 % des ventes notifiées à la Safer)

DONT
13
Préemptions partielles

DONT
42
avec révision de prix
(soit 0,18 % des ventes notifiées à la Safer)

Répartition géographique des 170 préemptions réalisées en 2020



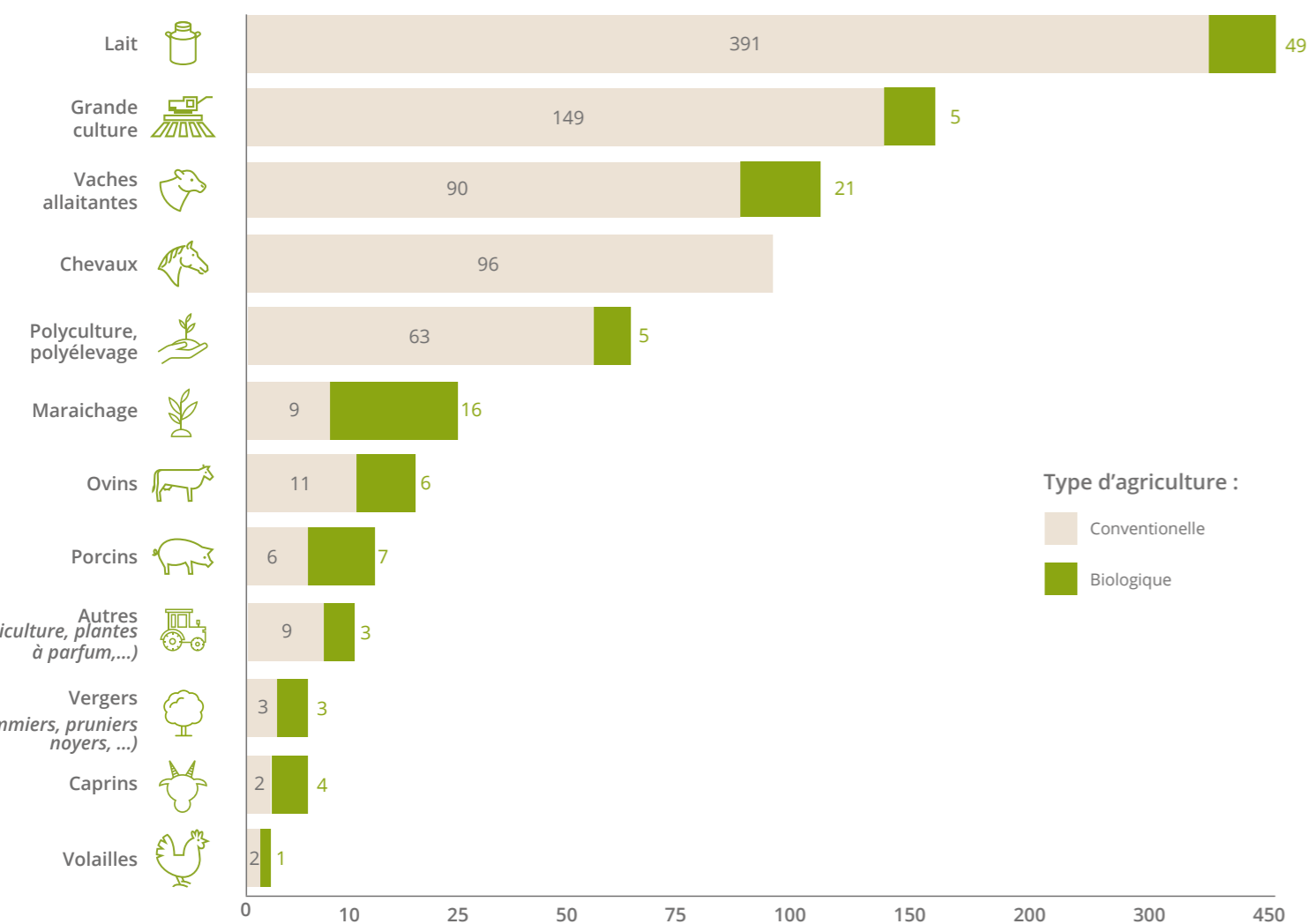
Références légales : articles L 141-1-1 et R-141-2-1 du CRPM et décret numéro 2017-1291 du 21 août 2017

Les rétrocessions

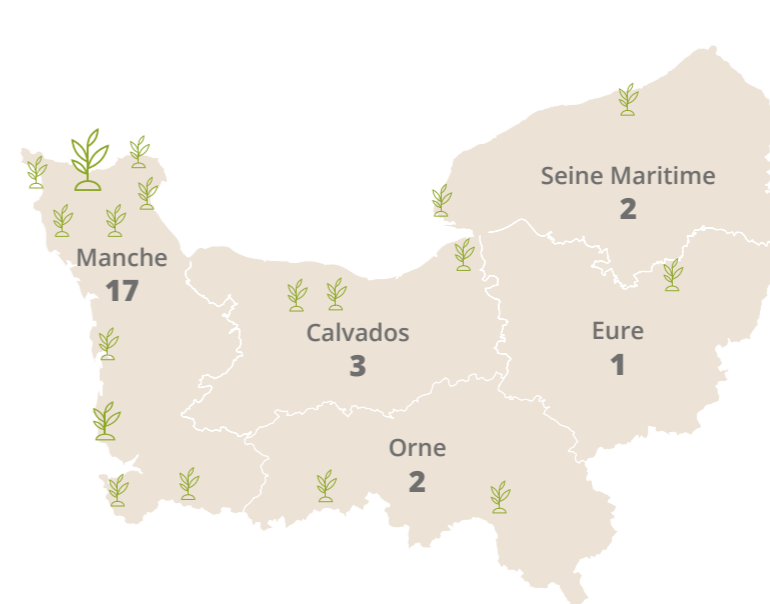
RÉTROCESSIONS SAFER DE NORMANDIE

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Valeur (k€)	48 289	7 835	29 192	20 525	12 774	118 579
Surface (ha)	2 489	531	2 111	1 855	756	7 742
Nombre	316	84	377	171	129	1077

ORIENTATIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES DES 951 DONT EXPLOITATIONS (OTEX) RÉTROCÉDÉES (en nombre de bénéficiaires)



Attributions maraichères en Normandie



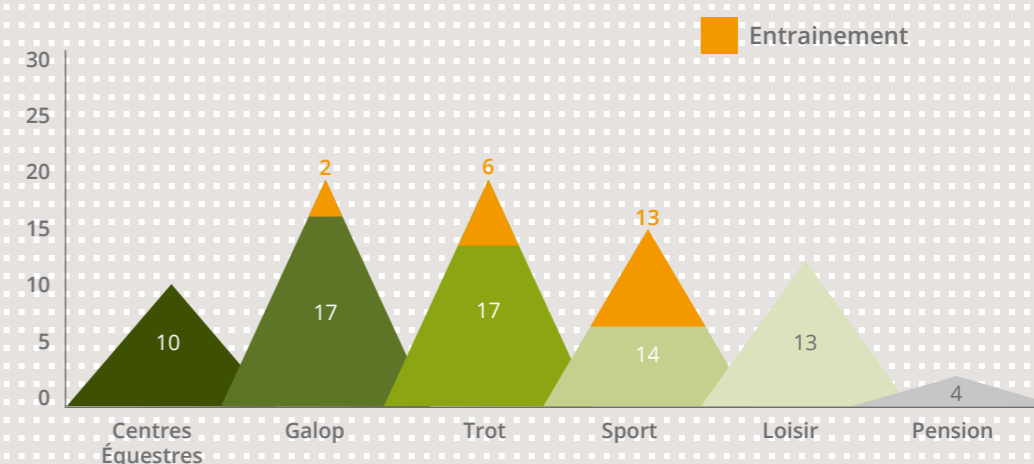
25
maraichers installés sur la région en 2020

64 %
en agriculture biologique (dont 60 % en conversion)

52 %
dans le cadre d'installation

84 %
en circuit court

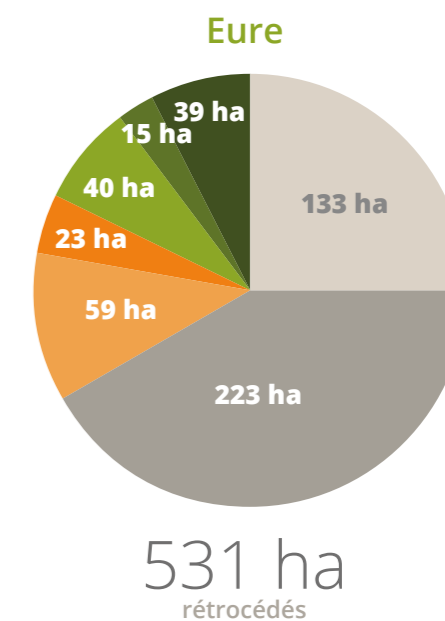
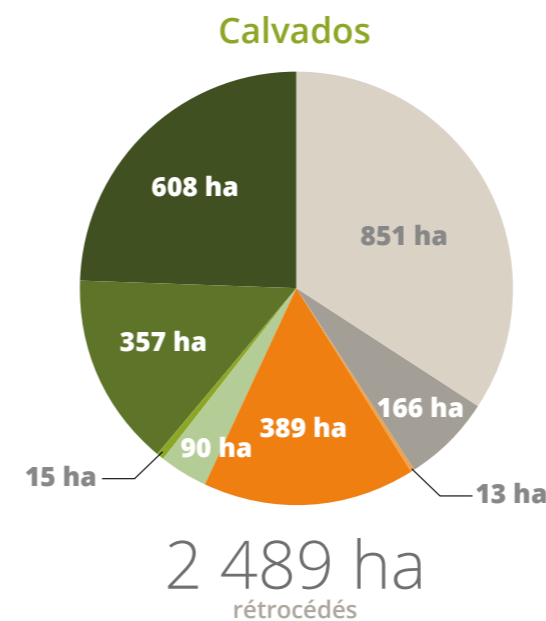
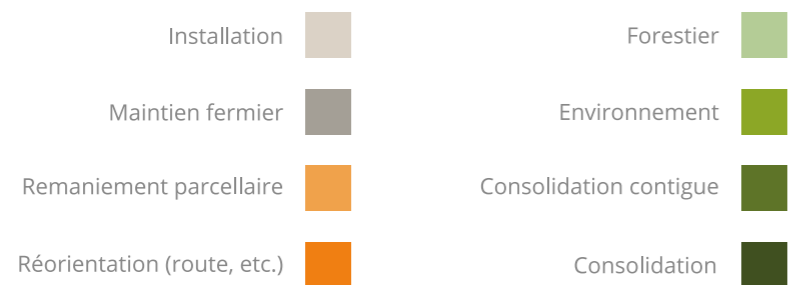
ZOOM SUR 96 RÉTROCESSIONS ÉQUINES



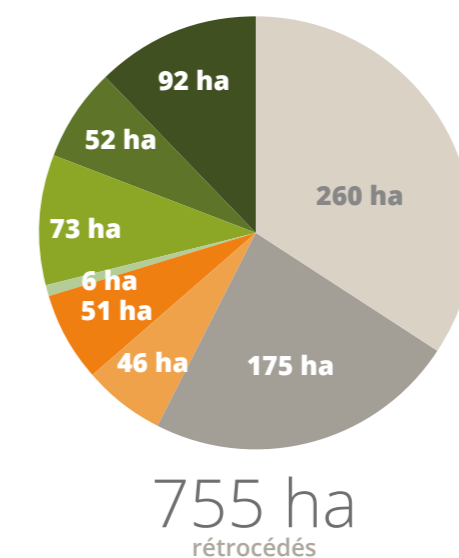


Orientation des rétrocessions

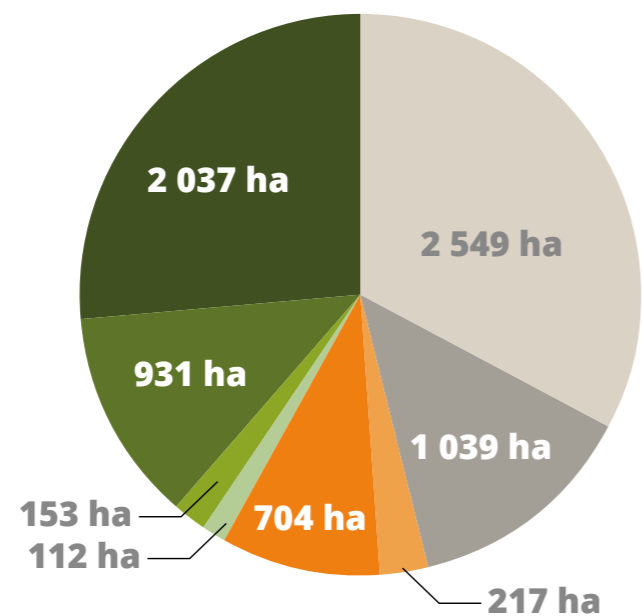
Orientation des 7 742 ha rétrocedés (bâti et non-bâti)



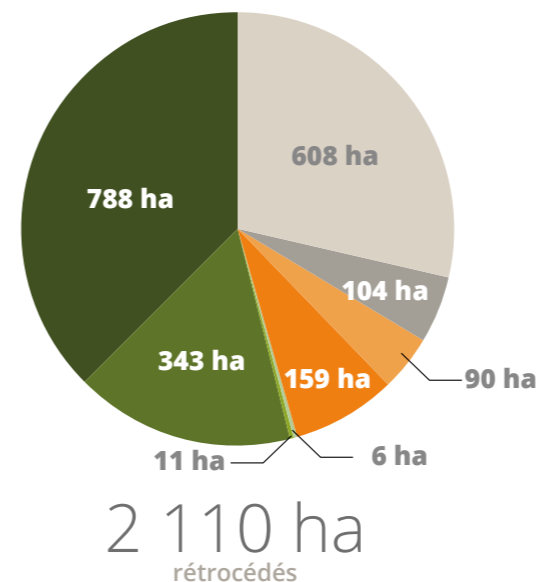
Seine-Maritime



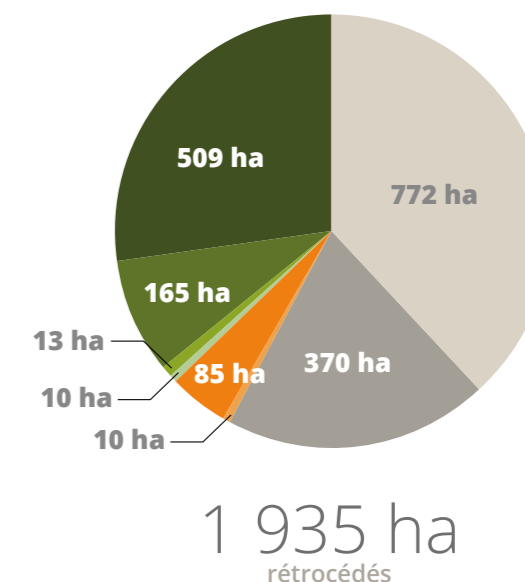
Normandie



Manche

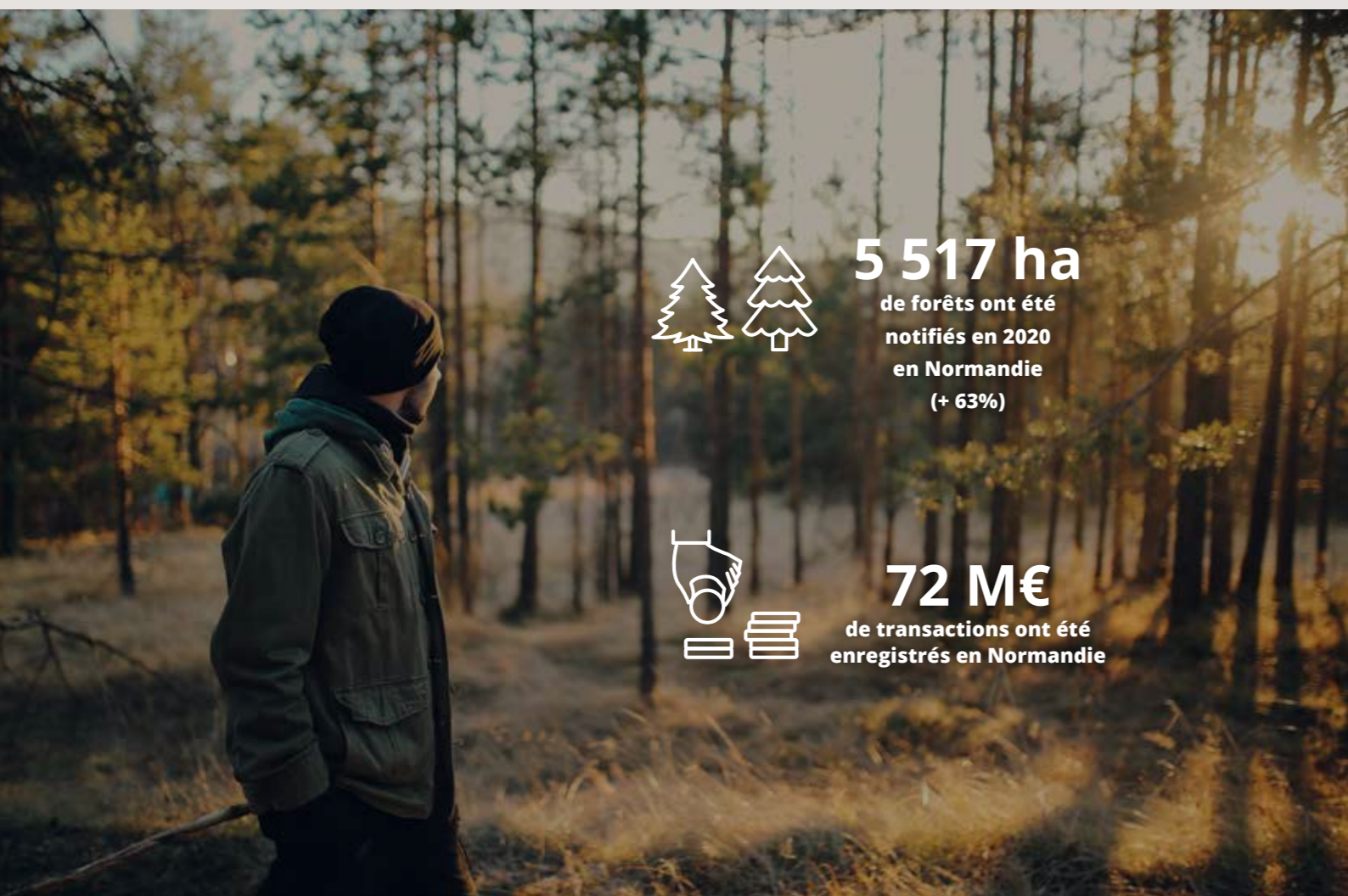
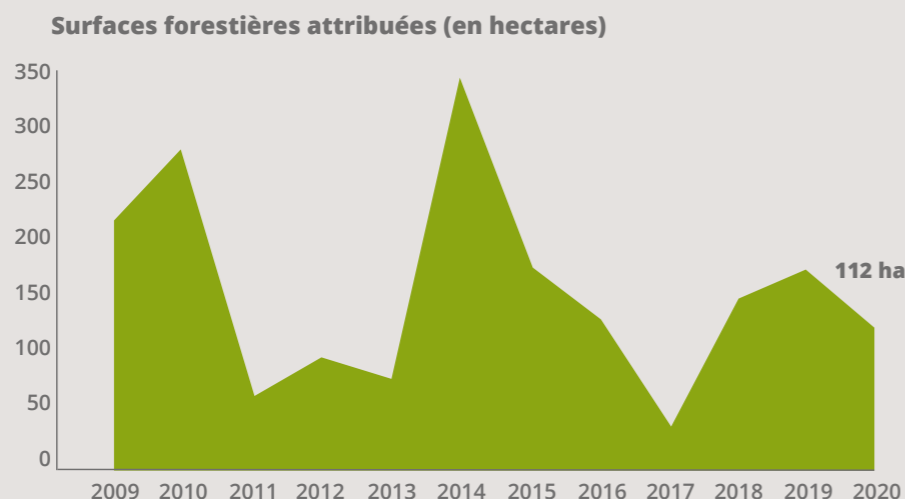


Orne




7 742 ha rétrocedés

Le marché de la forêt en Normandie toute une stratégie



5 517 ha

de forêts ont été
notifiés en 2020
en Normandie
(+ 63%)



72 M€

de transactions ont été
enregistrés en Normandie

La safer de normandie s'engage pour la gestion durable des forêts



Jean-Marie LECLERCQ

« Nos forêts doivent être valorisées. Elles méritent d'être entretenues et gérées durablement, afin d'assurer la richesse de nos territoires, en prenant en compte la biodiversité pour les générations futures » plaide Emmanuel HYEST président de la Safer de Normandie.

préjudiciable à l'économie de la filière et par ricochet au développement de l'emploi en Normandie mais également à une gestion durable des forêts et à leurs fonctions environnementales (limitation de l'effet de serre).

En 2017, la Safer de Normandie, l'Union Régionale de la Propriété Forestière, la Société forestière de la caisse des dépôts et consignation et Jean-Marie LECLERCQ, Directeur de l'Interprofession de la filière Forêt-Bois de Normandie, font cause commune pour participer à un concours de l'Innovation forestière, organisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette participation, plébiscitée en région aura permis à la Safer de Normandie de trouver en Jean-Marie LECLERCQ son « Monsieur forêt » !

Grâce à ce dernier, la Safer de Normandie a développé une stratégie pour le regroupement parcellaire. Cette stratégie a fait l'objet de consultations de la filière forêt normande afin d'œuvrer au non-démantèlement de propriétés déjà structurées, de consolider et agrandir les forêts existantes et de mettre en place une

gestion durable des propriétés forestières.

En parallèle de cette stratégie des outils ont été développés :

- Les conseillers fonciers de la Safer de Normandie ont été formés aux enjeux de la filière forêt, à la restructuration parcellaire forestière pour une meilleure proactivité
- Les représentants des syndicats départementaux des propriétaires forestiers ont été intégrés aux comités départementaux de la Safer de Normandie
- Des protocoles pour les acheteurs et les vendeurs ont été déployés : aide au calcul du prix de vente, transparence, identification et information du voisinage.

La mise en place systématique de cahiers des charges adaptés et à la carte en fonction des enjeux, répondant à des normes de gestion durable des forêts de certification, de non-démembrement, etc.



L'agriculture biologique

ZOOM SUR LES ÉCHANGES PARCELLAIRES : LA TRIPLE PERFORMANCE

Grâce aux échanges de parcelles réalisés en 2020 : 1,26 tonne de CO2 rejeté en moins

Chaque année, la Safer organise l'échange d'environ 217 hectares entre agriculteurs. Les hectares échangés représentent 38 parcelles (+ 26%) en moyenne permettant d'éviter environ 15 200 km de trafic. Les objectifs des remaniements parcellaires sont multiples :

- ▶ Faciliter l'exploitabilité des terres
- ▶ Diminuer le temps passé sur la route pour les agriculteurs, et par la même occasion le risque d'accidents et de désagréments causés aux riverains
- ▶ Réduire les émissions de CO2 : plus de 15 200 km parcourus en moins

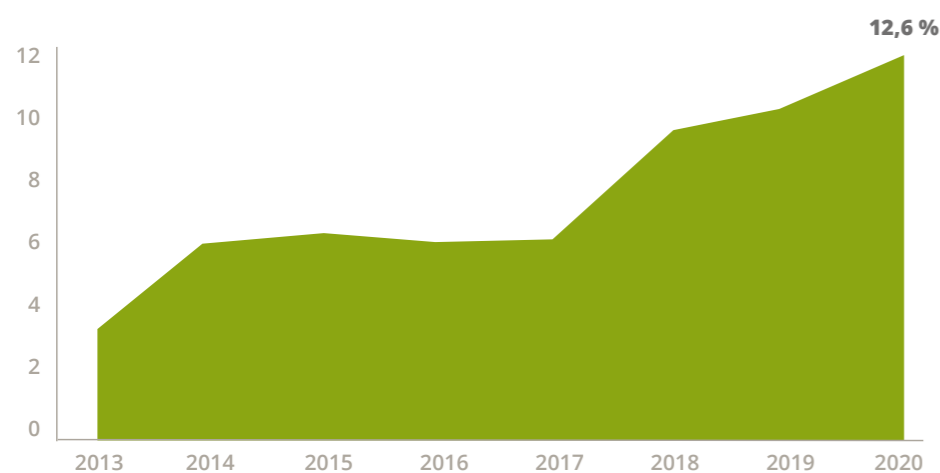
760 heures en moins de temps passé sur la route



3 journées de 7h de route en moins par bénéficiaire

15 200 km en moins

PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES RÉTROCESSIONS SAFER

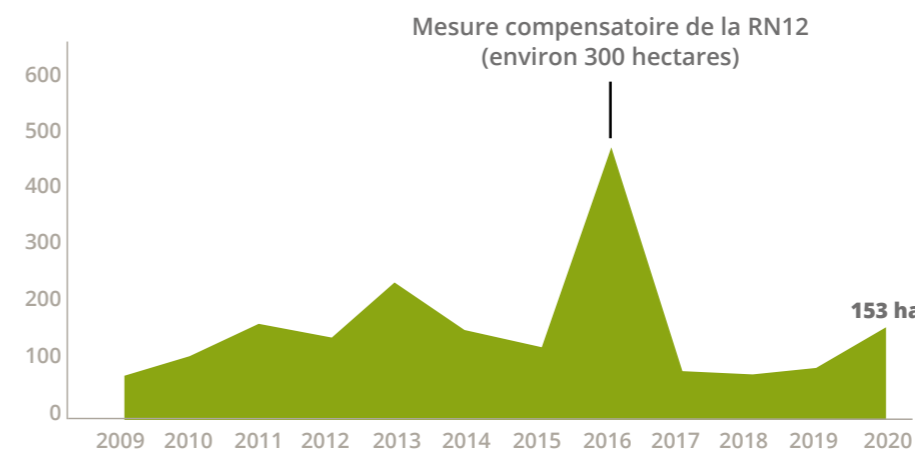


+ 26,6 % en nombre par rapport 2019

+ 24 % en surface par rapport 2019

SURFACES RÉTROCEDÉES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ha)

Préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des espaces remarquables.



+ 84 % en surface par rapport à 2019

Cette forte hausse est liée à la rétrocession de 59 hectares à Rouen Métropole (pour la protection des coteaux calcaïques).

AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

1 sur 5 (22%)

Site de vente directe normand a été installé ou consolidé par la Safer de Normandie



167

attributaires en circuit court. (soit 17,5 % des rétrocessions)

DONT

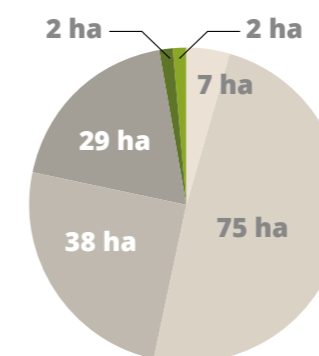


74

à titre exclusif

ORIENTATION DES HECTARES RÉTROCEDÉS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

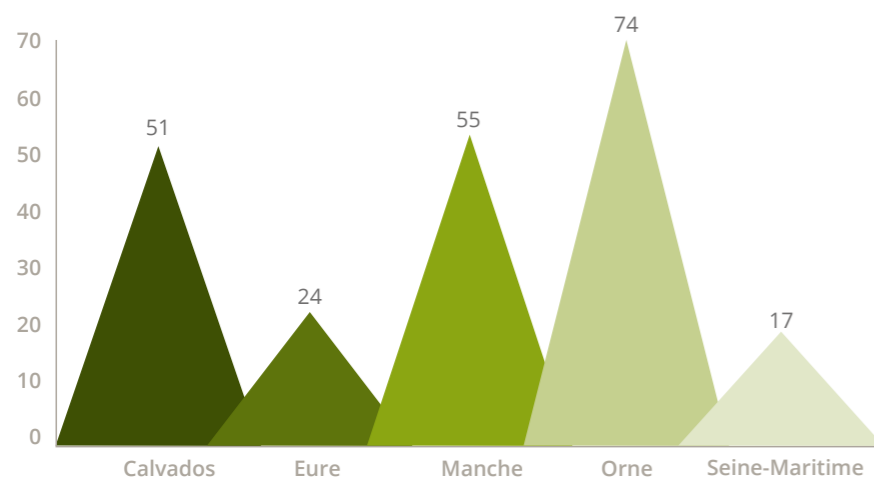
Répartition des 153 hectares rétrocedés pour un projet environnemental par bénéficiaire



- Bassin versant
- Biodiversité périurbaine
- Biodiversité rural et littoral
- Captage d'eau
- Compensation zone humide
- Espace naturel sensible

Les Rétrocessions aux 265 jeunes agriculteurs

POURCENTAGE DES DEMANDES D'INSTALLATION SATISFAITES



44,3%

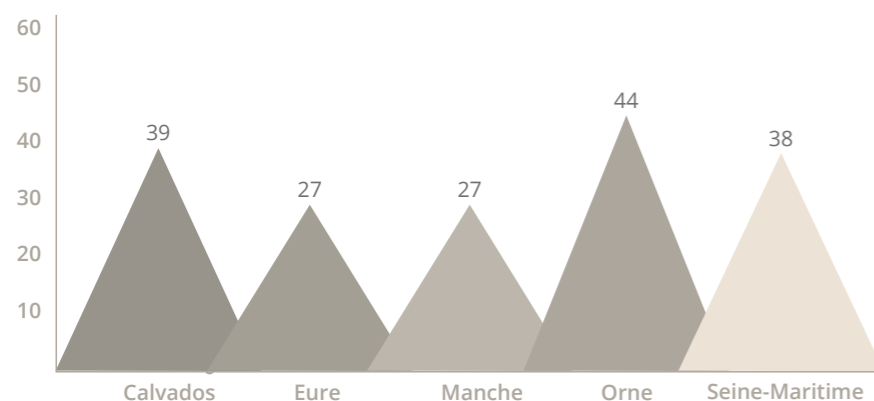
de demandes d'installations satisfaites



32 ans

âge moyen des jeunes agriculteurs bénéficiaires de terres et/ou de fermes

POURCENTAGE DES SURFACES RÉTROCÉDÉES AUX JEUNES AGRICULTEURS



36 %

des terres attribuées en surface par la Safer, bénéficient aux jeunes agriculteurs

Investir pour devenir acteur de nos territoires

La terre reste une valeur refuge. Mais pas seulement... au-delà du placement sécurisé et diversifié qu'elle procure à tout investisseur averti, placer ses économies dans la terre contribue à valoriser notre agriculture et à faciliter l'accès au foncier pour nos jeunes agriculteurs.

Certains investisseurs sont attachés à valoriser nos territoires en privilégiant l'installation d'exploitants en agriculture conventionnelle, biologique, élevage : d'autres permettront le maintien d'un fermier en place ou encore permettront l'exploitation de leurs terres à des fermiers qui prendront soin de leur investissement.

Plus que des investisseurs, ils deviennent véritablement des acteurs citoyens responsables de nos territoires ; dans un contexte particulièrement difficile en termes de renouvellement des générations, notamment en zone périurbaine, cette tendance est un véritable atout.



15,3 %

du nombre de projets sont possibles grâce à l'intervention d'apporteurs de capitaux non associés à l'exploitation



15 M€

sont financés chaque année par des bailleurs non associés à l'exploitation



ZOOM LA SAFER DE NORMANDIE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES JEUNES AGRICULTEURS

Fin 2020, le comité technique de la Safer de Normandie a retenu le projet d'installation de la ferme multi-activités de Joachim BELLIN (34 ans) et de son frère, Gabriel BELLIN (33 ans) au Ménéil-Erreux dans l'Orne.

Ces deux frères non ornaïs, issus d'une famille non agricole de 5 enfants, ont fait le choix de suivre une formation BPREA « Paysan-Boulangier » pour Gabriel et une

formation de maraicher pour Joachim. pour relever le défi d'une reconversion professionnelle :

Ce projet d'installation, plus que fraternel, est familial ! A terme les parents et leurs frères et sœur viendront, avec leurs savoir-faire, consolider la ferme multi-activités. En effet, l'activité principale de la ferme prévoit l'élaboration de pain au levain biologique, de pâtes et d'huile. Viendront s'ajouter

des activités annexes comme la production d'œufs et de légumes. « Pourquoi ne pas étudier également la mise en place d'un atelier miel et myciculture (champignon de Paris et pleurote), les idées ne manquent pas... », nous dit Joachim.

A la recherche de terres labourables sur le secteur de Ménéil-Erreux, ils aspirent à pouvoir assurer une rotation de culture efficace pour ainsi

déboucher sur une autonomie en matière première à transformer. Parallèlement, ils réfléchissent aux circuits de commercialisation (création d'une AMAP, marchés, ...) qu'ils pourraient développer.

Ce projet s'inscrit dans une nouvelle dynamique de l'agriculture, contribue au développement local, et participe à la protection de l'environnement.

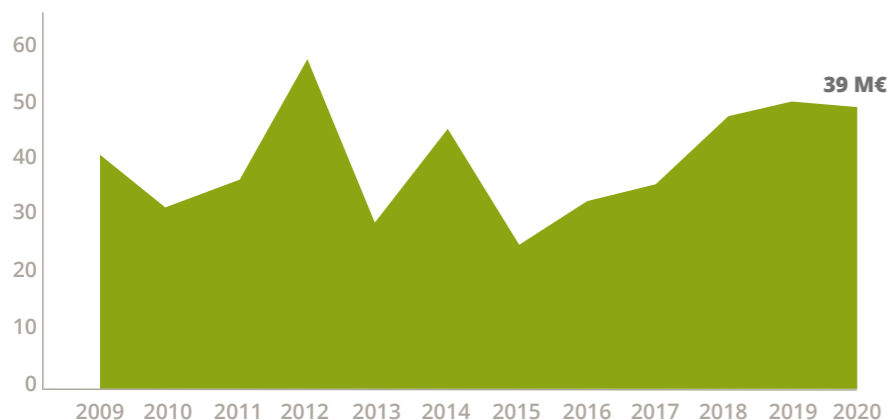


La Transmission des Exploitations agricoles

LA CLÉ DU SUCCÈS : ANTICIPER LA TRANSMISSION

Terres à vendre ou à louer, cessions de parts, transfert de baux, de bâtiments d'exploitation, de cheptels, de matériels : il faut trouver des solutions de plus en plus innovantes pour favoriser la transmission d'exploitations. La Safer est un acteur important de la transmission d'exploitations agricoles toutes filières confondues qui représente la moitié de son activité annuelle. En concertation avec nos partenaires et les acteurs locaux, nous assurons les démarches nécessaires au respect des réglementations agricoles en adéquation avec le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles. Nous recherchons des bailleurs et des apporteurs de capitaux pour aider l'installation.

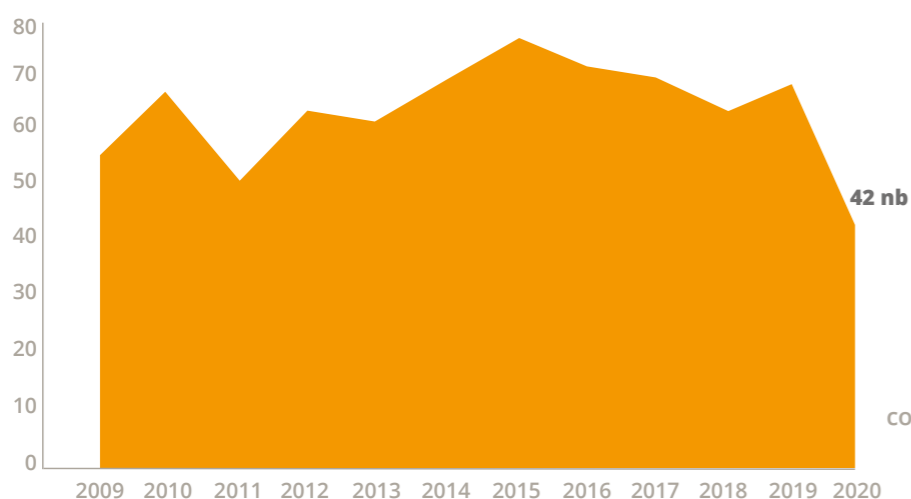
VALEURS TOTALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES TRANSMISES DEPUIS 2008 (EN MILLIONS D'EUROS)



84

exploitations agricoles transmises en 2020

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES À TRANSMETTRE



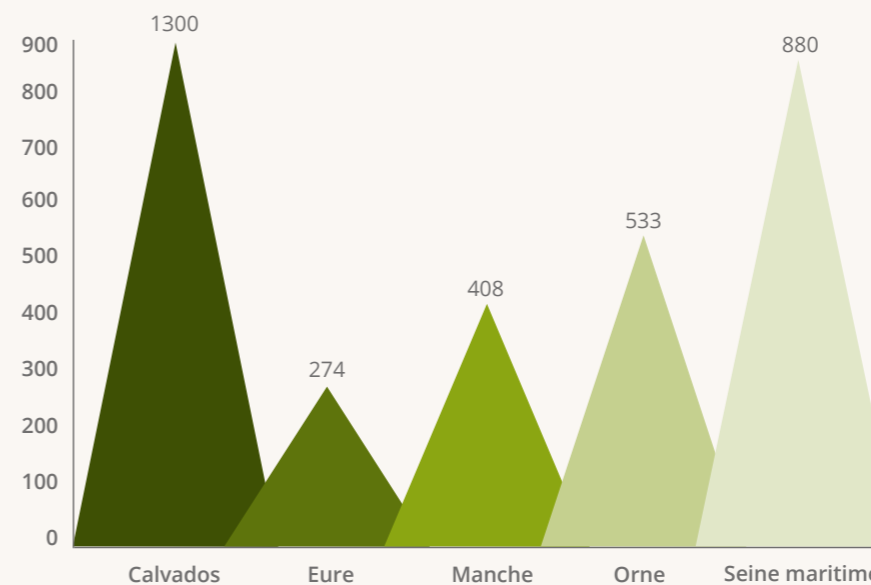
320

contacts et informations ont été enregistrés en 2020

INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'intermédiation locative a pour but de permettre la transmission des exploitations sous forme locative, par bail rural, et de proposer un cédant à un repreneur afin de préserver l'unité des exploitations agricoles et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs. La recherche d'un exploitant par bail rural est confiée par les propriétaires à la Safer lors de la transmission d'exploitations.

Nombre d'hectares transmis en location



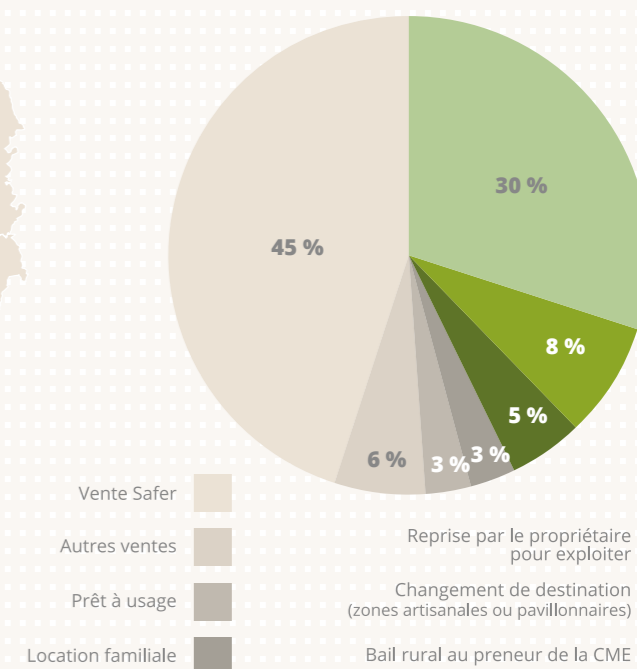
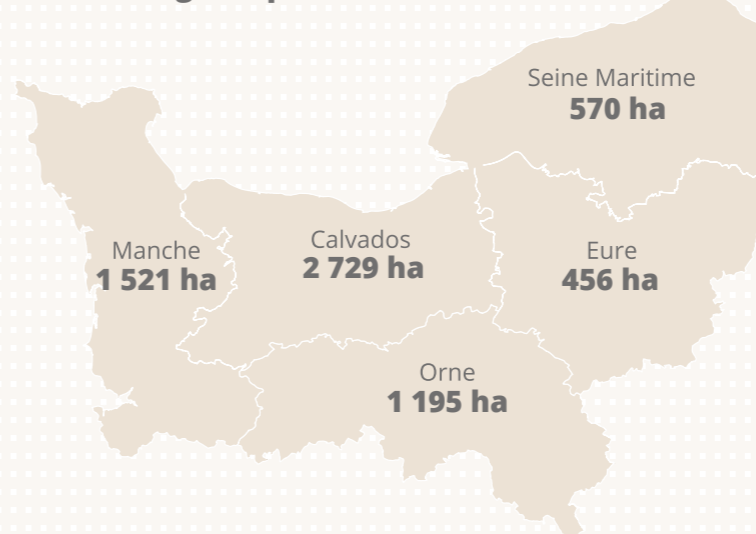
3 395 ha transmis en location en Normandie

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION POUR MAINTENIR L'UNITÉ D'EXPLOITATION

La Convention de Mise à Disposition (CMD) donne à tout propriétaire la possibilité de confier à la Safer la gestion locative de ses terres agricoles, pour une durée déterminée (de 1 à 6 ans, renouvelable une fois), dans l'attente d'une orientation définitive (vente, bail à ferme, etc.).

Orientation des terres suite à une CMD : la vente n'est pas systématique après une CMD, 1/3 se traduit par un bail au bénéficiaire de la CME

6 471 ha gérés par la Safer en CMD

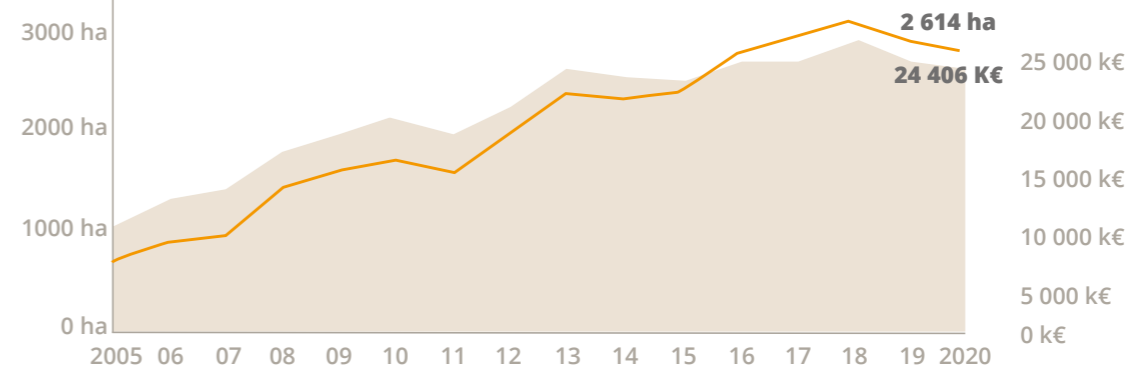


Politiques foncières publiques

« Nous contribuons à une gestion durable des territoires » - Emmanuel HYEST

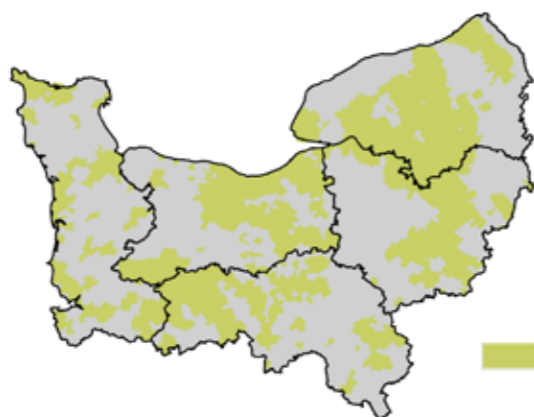
Missions légales article L 141 - 1 - troisièmement : « Contribuer au développement durable des territoires ruraux ».

ÉVOLUTION DU STOCK GARANTI



OBSERVER et ALERTER

Nous assurons une veille transparente des ventes de terres agricoles des communes intéressées. Carte ci-joint : en vert les communes sous convention de surveillance foncière (Vigifoncière).



45 % des communes normandes sont sous veille foncière

ANALYSER et CONSEILLER

Grâce à notre base de données, nous conseillons les communes et les porteurs de projets.

STOCKER pour ATTÉNUER

ATTENDRE la DÉCISION

Nous n'intervenons pas dans la prise de décision. Seuls l'Etat, et les collectivités décident.

Saisine des instances de la Safer (CTD / CA)

La Safer accompagne le projet dans le respect de l'ERC



PRÉSERVER



ACCOMPAGNER

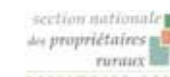
ZOOM SUR L'ERC : ÉVALUER - RÉDUIRE - COMPENSER

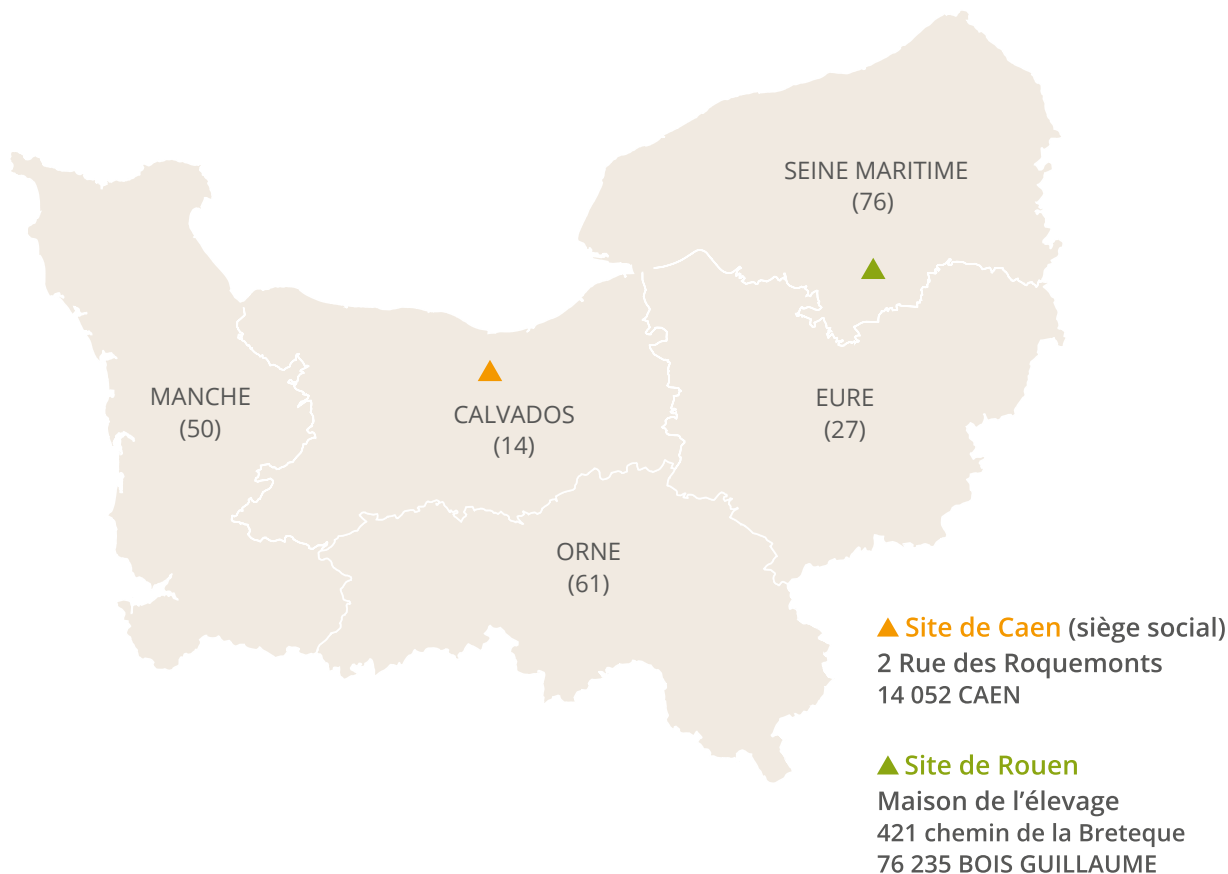
Un dispositif pour la préservation des terres agricoles et pour recréer le potentiel économique agricole perdu ou impacté.

La loi d'avenir agricole de 2014 a dupliqué le principe environnemental ERC « Eviter - Réduire - Compenser » à l'agriculture. L'objectif de cette nouvelle disposition législative est bien de maintenir et de renforcer l'économie et le dynamisme agricole des territoires, en limitant avant tout l'impact de l'urbanisation.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, obligation est faite à tout maître d'ouvrage, dont le projet est soumis à étude d'impact environnemental, parce que potentiellement consommateur d'espace, de réaliser une étude agricole mettant en évidence les mesures d'évitement, de réduction et de compensation économiques envisagées.

Nos partenaires





DIRECTION

Directeur général : Stéphane HAMON
 - Assistante de Direction : 02 35 59 66 95
 - Comptabilité : 02 14 74 60 34
 - Logistique et Moyens Généraux : 02 31 47 23 58
 - Ressources Humaines : 02 35 59 66 91
 - Communication : 02 14 74 60 40

LES SERVICES RÉGIONAUX

Service Transmission Installation Régionale

Thierry LEROY
 06 70 81 67 06

Service Études & Collectivités

Guillaume JOUAN
 06 87 94 56 10

Service Marchés Fonciers & Gestion Temporaire

Delphine CORNU
 06 37 11 16 68

DANS LES DÉPARTEMENTS

Calvados (14)

Chef de Service : Philippe GARNIER - 06 89 20 44 89
 Assistantes : 02 31 47 23 57 - 02 31 47 23 60

Eure (27)

Chef de Service : Amélie TADIER POIRIER -
 06 88 21 14 34
 Assistantes : 02 35 59 66 81 - 02 35 59 66 97

Manche (50)

Chef de Service : Stéphane BOUCHEZ - 06 08 69 38 17
 Assistantes : 02 31 47 23 63 - 02 31 47 23 64

Orne (61)

Chef de Service : Geoffroy MALINE - 06 30 52 73 52
 Assistantes : 02 31 47 23 67 - 02 31 47 23 66

Seine Maritime (76)

Chef de Service : Vincent LETELLIER - 06 08 90 59 42
 Assistantes : 02 35 59 66 93 - 02 35 59 66 96